



**Bilan de synthèse des recrutements
des maîtres de conférences
et professeurs des universités en
science politique en France en 2021.**

n°15 novembre 2021

La Lettre de l'OMASP

**Observatoire
des Métiers Académiques
de la Science Politique**

Rapport rédigé par Nathalie Duclos (Université de Tours)
et Guillaume Gourgues (Université Lyon 2)

La Lettre de l'OMASP

n°15, novembre 2021

Bilan de synthèse des recrutements des maîtres de conférences et professeurs des universités en science politique en France en 2021

*Nathalie Duclos (Université de Tours) et Guillaume Gourgues (Université Lyon 2),
responsables de l'OMASP*

Ce numéro de la *Lettre de l'OMASP* propose un compte-rendu de la dernière campagne de recrutement des enseignants-chercheurs en science politique en France, pour l'année 2021. Avant d'entrer dans le détail des postes mis au concours lors de la session synchronisée de 2021, nous souhaiterions, avant tout chose, souligner leur faible nombre, qui reflète un contexte plus large de forte dégradation de l'emploi scientifique¹. Celle-ci alerte d'ores et déjà l'AFSP, tout comme de nombreuses sociétés savantes, mais mérite d'être renseignée une nouvelle fois.

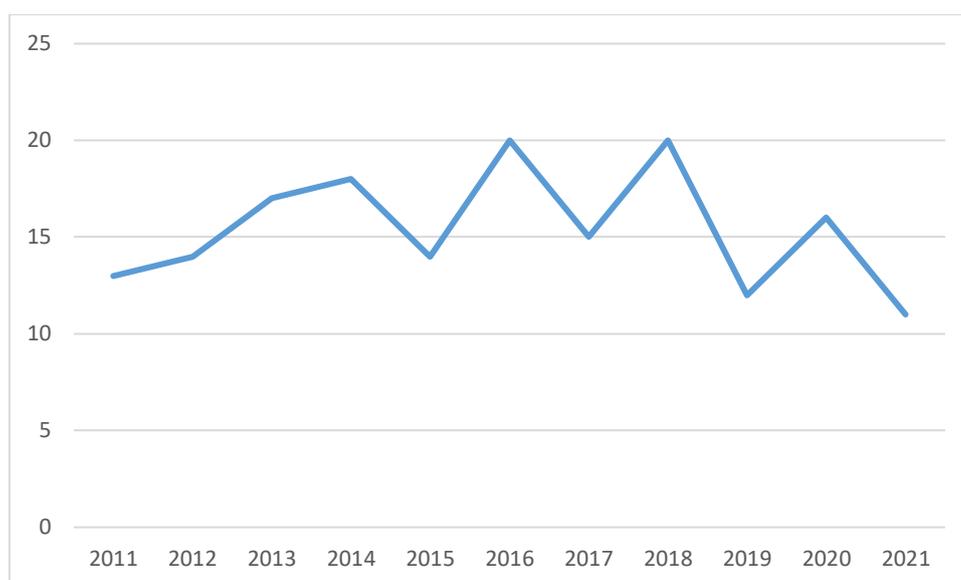
Pour l'année 2021, nous ne considérerons ici que les postes dont le fléchage disciplinaire (en section 04) et le contenu de la fiche de poste ouvrent explicitement la possibilité d'un recrutement d'un·e politiste – la dernière lettre de l'OMASP, n°14, rappelant très justement que « certains [postes] apparaissent en effet parfois comme relevant de la section 04 sur la fiche de poste ministérielle Galaxie sans en relever en substance ». Cette attention ne nous conduit pas pour autant, en 2021, à ne pas comptabiliser dans nos calculs, par exemple, le poste ouvert en « Droit constitutionnel et science politique » par l'Université de Bordeaux. Si le comité de sélection était très largement dominé par le droit public (huit membres, pour cinq politistes et trois membres d'autres disciplines), des doctor.e.s en science politique ont bien été auditionné.e.s. Mais on pourrait tout à fait imaginer retirer ce poste de la comptabilité d'ensemble, dans la mesure où la discipline centrale de recrutement (autant sur l'enseignement que la recherche) reste ici le droit public.

Toutefois, même en intégrant le plus de postes disponibles, cette session synchronisée² marque un décrochage dans le nombre de postes mis au concours depuis dix ans (tableau 1). Le volume de postes de cette année (11) est plus bas que celui observée en 2011 (13), et rompt avec le cycle observé depuis – entre 15 postes pour les années « creuses » et 20 pour les années « pleines ».

¹ La couverture médiatique de cette dégradation témoigne, à elle seule, de l'ampleur du phénomène. Voir notamment : Alice Raybaud, « La France est un pays sans avenir pour les jeunes chercheurs » : à l'université, le désarroi des nouveaux docteurs », *Le Monde*, 28 septembre 2021.

² Nous ajoutons également le poste proposé par l'INALCO, alors que celui-ci est officiellement mis au concours « au fil de l'eau ».

Tableau 1 : nombre de postes de maitres de conférences mis au concours en section 04 (2011-2021)



Sources : bilans annuels des sessions synchronisées, OMASP, ANCMSP, GALAXIE.

Cette tendance à la baisse, conforme aux évolutions d'ensemble de l'emploi scientifique, demanderait bien sûr à être rapportée à une histoire plus longue, qui permettrait de mesurer les évolutions à l'œuvre de façon plus précise. Mais nous pouvons d'ores et déjà souligner trois motifs de préoccupation concernant ces chiffres :

- Les récentes annonces de postes publiées « au fil de l'eau » ne permettent pas d'augmenter le nombre de postes de maître de conférences en section 04, puisqu'aucun n'a été publié à l'automne 2021.

- Cette tendance est en décalage complet, non seulement avec le taux globalement stable de qualifications délivrées par le CNU 04 la même période (environ 40% par an), mais aussi et surtout avec l'augmentation sensible du taux de requalification, désormais une trentaine chaque année, que le CNU interprète comme « un indicateur de la difficulté pour les jeunes doctorant·e·s à trouver rapidement un poste pérenne dans l'ESR »³. Le nombre de candidat·e·s remplissant les conditions pour se présenter aux concours de MCF rend la chute actuelle particulièrement préoccupante.

- Cette tendance contraste surtout avec les pressions de la demande étudiante sur les licences et Masters en science politique. Sans disposer d'études précises sur le sujet, nous pouvons nous appuyer ici sur un premier travail de collecte des demandes Parcoursup⁴ concernant des licences de science politique, ou des licences où la science politique occupe une place autonome et identifiée par les candidat·e·s⁵. Le constat (tableau 2) qui peut être tiré de ces premières données confirme l'attractivité de la science politique⁶ auprès des bacheliers et plus largement des

³ Rapport annuel d'activité du CNU, 2021, p. 46.

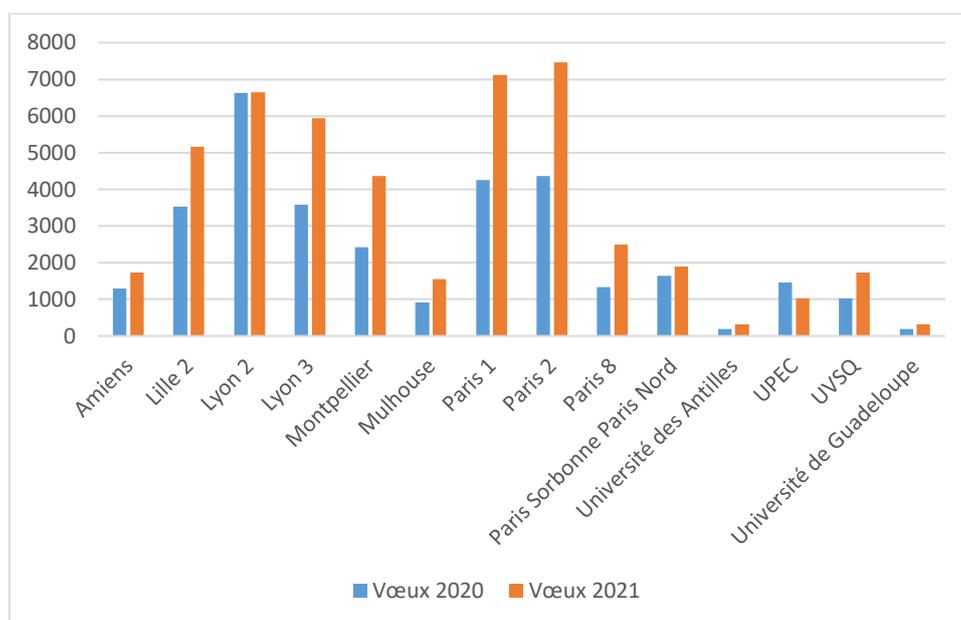
⁴ Les modalités de collecte des données, réalisées par Julien O'Miel pour le compte de l'AECSF, seront précisées dans le premier *MagAFSP* à paraître.

⁵ Par exemple, l'Université Lyon 2 ne propose pas, entre 2020 et 2021, de Licence 1 en « science politique », mais fait apparaître la discipline dans deux « portails », regroupant chacun 4 disciplines. Les étudiant·e·s de chacun de ces deux portails peuvent ensuite basculer en licence de science politique à partir de la deuxième année.

⁶ Signalons que cette pression profite assez largement au secteur privé, avec le développement d'une offre substantielle de formation en science politique dans les facultés catholiques.

étudiant·e·s, accentuant le décalage entre le nombre d'enseignant·e·s chercheur·se·s titulaires dans certaines universités et les demandes de plus en plus nombreuses. L'augmentation des vœux, si elle ne donne pas en elle-même d'indications sur l'arrivée effective des néo-bacheliers dans les licences concernées, recoupe les constats des responsables licences de science politique désormais bien installées et identifiées⁷ (Paris 1, Lille 2, Lyon 2) qui connaissent une augmentation très forte des effectifs étudiants. Dans ces situations, la création de postes permet de réduire le taux de précarité, mais n'enraye pas la transformation du métier des enseignants-chercheurs, qui consacrent un temps toujours plus important aux tâches administratives et de gestion des diplômes, rendant encore plus criant le besoin de postes.

Tableau 2 : Vœux formulés sur la plateforme Parcoursup pour les licences présentant une « majeure » de science politique



Source : données collectées par Julien O'Miel, pour l'AECSP

A ces constats concernant les MCF s'ajoute l'absence d'organisation du concours d'agrégation cette année (et ses effets probables sur d'autres recrutements de PR au 46.1 à compter de l'année prochaine). Un concours d'agrégation a bien été ouvert au tout début de l'année 2020⁸ mais dans le contexte de pandémie, il n'a pas encore été organisé (les lauréat.e.s auraient dû prendre leurs fonctions en septembre 2021). La nomination de Brigitte Gaïti comme présidente du concours est intervenue en juillet 2021⁹ seulement et un décret est paru le mois suivant, annonçant la modification du concours¹⁰, *i. e* sa simplification avec désormais une seule épreuve de 8h pour les candidats admissibles. Cette situation laisse bien des questions pendantes : qui pourra être candidat à l'agrégation : seulement celles et ceux qui se sont inscrit.e.s début 2020 ou bien une nouvelle procédure d'inscription sera-t-elle ouverte ? Sachant que les modalités du concours ont changé entre temps. Les établissements ayant demandé un poste pour la rentrée 2021 ont-ils maintenu leurs demandes ou l'ont-ils transformée ? Dans le contexte d'incertitude de la fin de l'année 2020 (période de demande de postes), des postes ont-ils été demandés à l'agrégation ? Le risque n'est pas nul que les établissements ne s'y soient

⁷ Sur cette problématique, voir la tribune de Thibault Boncourt ; « Parcoursup a échoué à rendre acceptable la pénurie de places dans l'enseignement supérieur », *Le Monde*, 22 mai 2021.

⁸ [Consulter l'arrêté paru au JO du 6 février 2020](#)

⁹ [Consulter l'arrêté du 27 juillet 2021 paru au JO du 1er août 2021](#)

¹⁰ [Consulter l'arrêté du 3 août 2021 paru au JO du 28 août 2021](#)

pas risqué, ce qui ne ferait qu'aggraver une tendance lourde déjà observée à la diminution des recrutements à l'agrégation. Enfin, quel sera l'impact de cette situation sur les postes demandés au 46.1, qui sont indexés aux postes à l'agrégation ? A cet égard, le groupe de travail sur la réforme de l'agrégation et l'accès au professorat de science politique avait fait des préconisations au Ministère, courant 2020, dans l'hypothèse où aucun recrutement ne se ferait à l'agrégation. Il importerait de s'assurer que le Ministère en tienne compte.

1. Les postes de maîtres de conférences en science politique en 2021

1.1. Les postes mis au concours

La ventilation des postes de maître de conférences mis au concours (tableau 3) cette année reflète les logiques bien connues: ils se situent très majoritairement dans les universités (8 postes sur 11), essentiellement en région parisienne (5 postes), à Lille (2) et Bordeaux (2). Les collègues recrutés y rejoignent pour l'essentiel des UMR bien identifiées de science politique (par exemple CESSP, CERAPS, CRESPPA, CESSMA, PACTE) ; mais on note également des affiliations moins habituelles, lié par exemple au recrutement à l'IUT de Créteil-Vitry (affiliation au Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes - EA 3481). Nous notons également deux postes avec une double affiliation recherche, entre équipes d'accueil (Université de Bordeaux) ou entre équipe d'accueil et UMR (INALCO), sans que ne soit précisé les modalités exactes de cette double affiliation. Enfin, l'INALCO poursuit le renforcement de ces effectifs en science politique, engagé en 2020, avec un poste profilé sur les aires extra-occidentales (Afrique sub-saharienne, Asie du Sud, monde Russe/Asie centrale), complémentaire du recrutement, davantage centré sur l'Europe, l'année dernière.

Tableau 3 : Postes de maître de conférences en science politique mis au concours en 2021

Type d'établissement	Etablissement	Composante	Laboratoires	Référence Galaxie
IEP	IEP de Bordeaux	Idem	CED (UMR)	4051
	IEP de Grenoble	Idem	PACTE (UMR)	4063
Université	Université de Lille	Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	CERAPS (UMR)	226
	Université de Lille	Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	CERAPS (UMR)	230
	Université Lyon 3	Faculté de droit	FMRI (EA)	4375
	Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)	UFR sciences politiques	CESSP (UMR)	4623
	Université Paris 8	Institut d'études européennes	CRESPPA (UMR)	4555
	Université Paris Est Créteil	Ecole internationale d'études politiques	LIPHA (EA)	4815
	Université Versailles/Saint-Quentin	IUT de Créteil- Vitry	CERTES (EA)	4248
	Université de Bordeaux	Collège Droit Science Politique Economie Gestion et Faculté de Droit et Science Politique	CERCCLÉ (EA - 1), IRM (EA - 2)	549

Autre	INALCO Paris	Idem	CREE (EA - 1) et CRESSMA (UMR 2)	4180
-------	--------------	------	--	------

1.2. Profil des postes et recrutement

Le profil des postes mis au concours cette année révèle une place importante accordée aux relations internationales, sous-discipline figurant explicitement dans le fléchage de trois postes (INALCO, Paris 8, Lyon 3). La sociologie de l'action publique occupe encore une place importante, mais plus indirectement, puisqu'elle n'est présente que dans le fléchage de deux postes (IEP Grenoble et Bordeaux), tout en étant évoquée dans des thématiques plus sectorielles dans d'autres fiches de poste (« Politique de l'environnement et de la transition écologique » à Paris 1, ou à travers la formule « politiques publiques » indiquée parmi les mots clés de la fiche de poste de l'IUT de Créteil, par exemple). Un des postes ouverts à Lille présente quant à lui un profil de plus en plus rare, mêlant sociologie des organisations et des comportements politiques, induisant d'ailleurs une certaine confusion dans les champs de spécialisation attendus. Seuls deux postes maintiennent un fléchage très généraliste – « sociologie politique » – mais qui recoupe en réalité des profilages assez proches d'autres postes mis au concours cette année. Par exemple, la fiche de poste mis au concours au sein de l'UPEC fait apparaître une attente de spécialisation des candidat·e·s « en santé publique, en politique sanitaire internationale et/ou en santé environnementale », thématique qu'on retrouve dans plusieurs autres fiches de poste (Lille, Paris 1, IEP Bordeaux). Le poste ouvert au sein de l'IUT de Créteil-Vitry maintient des attentes très généralistes vis-à-vis des candidat·e·s, mêlant « la gouvernance et l'action publique, les controverses éthiques et politiques ou l'histoire sociale des idées politiques et s'appuient sur des terrains internationaux ». Ce profil reflète bien évidemment les logiques d'enseignement de la science politique en IUT qui amène les d'enseignant·e·s chercheur·se·s à intervenir en tant que « couteau suisse » de la science politique dans une pluralité de formation sectorielle. Il est enfin à signaler que l'obligation d'enseigner en anglais figure explicitement dans le fléchage d'un poste (IEP Bordeaux) et apparaît dans plusieurs fiches de poste (notamment UPEC).

Tableau 4 : Profils des postes de maîtres de conférences en 2021

Etablissement	Profil
IEP de Bordeaux	Sociologie de l'action publique et de l'environnement (enseignements dans plusieurs parcours de master : CM, conférences de méthodes, séminaires, etc.). Enseignement en anglais.
IEP de Grenoble	Politiques publiques : action publique, politiques de santé, politiques européennes, politiques publiques comparées
Université de Lille	Santé, territoires, inégalités
Université de Lille	Sociologie des comportements et organisations politiques
Université Lyon 3	Science politique, spécialité relations internationales et études stratégiques
Université Paris 1	Politique de l'environnement et de la transition écologique
Université Paris 8	Relations internationales
Université Paris Est Créteil	Sociologie politique
UVSQ	Sociologie politique

Université de Bordeaux	Droit constitutionnel et science politique
INALCO Paris	Sociologie des relations internationales, spécialisation action humanitaire et développement ou études de sécurité

Sources : fiches de poste GALAXIE, AFSP

Nous pouvons à présent nous intéresser aux résultats des concours 2021. Sur les 11 néo-recruté.e.s, nous nous permettrons de concentrer nos commentaires sur 10 profils seulement : la candidate retenue pour le poste de l'Université de Bordeaux est clairement positionnée en droit public (thèse et profil) et rejoindra donc le contingent des effectifs de la section 02. Pour les 10 néo-recruté.e.s sur lesquels nous disposons d'informations, nous pouvons établir quelques constats.

Premièrement, la pression du nombre de candidatures par poste apparaît, comme chaque année, très élevée : selon les chiffres collectés par l'ANCMSP, la moyenne s'élève à 79 dossiers recevables par poste, avec des pics à 120 (UPEC) et 134 (UVSQ) dossiers correspondant aux profils les plus larges (« sociologie politique »). Ces chiffres, confirment s'il en était besoin, la compétition toujours plus intense qui entoure chaque recrutement.

Deuxièmement, on observe que trois recrutements ont permis à des candidats d'intégrer l'établissement dans lequel ils ont soutenu leur thèse (IEP Bordeaux et les deux postes de l'Université de Lille). Le poste fléché en « santé, territoire, inégalités » est toutefois spécifique, puisque le candidat retenu a soutenu une thèse en sociologie. Toutefois, cette tendance inverse celle qui avait été observée pour les années 2019 et 2020¹¹.

Troisièmement, certains établissements de soutenance pourvoient une grande proportion des néo-recruté.e.s : l'Université de Lille (3), l'IEP Bordeaux (2) et l'IEP Paris (2). En reprenant les données d'ensemble, l'effet du « vivier parisien »¹² est donc à relativiser sur cette campagne : seules trois néo-recruté.es ont soutenu des thèses dans des établissements franciliens, les viviers bordelais et lillois tirant largement leur épingle du jeu. Par contre, les thèses soutenues en IEP restent importantes dans les recrutements de cette année, puisqu'elles concernent 4 néo-recrutées sur 10. Notons également la présence parmi les néo-recruté.e.s d'une candidate ayant soutenu une thèse à l'Université d'Oxford, alors qu'en 2019 et 2020 aucun.e néo-recruté.e n'avait soutenu une thèse dans une université non francophone.

Quatrièmement, on constate une parité parfaite puisque qu'autant de femmes que d'hommes (5) ont été recruté.e.s. Cette tendance modifie toutefois celles observées les deux années précédentes, durant lesquelles les recrutements étaient légèrement favorables aux femmes (60%).

Cinquièmement, la durée moyenne de recrutement après la thèse s'élève cette année à 3,8 ans, contre 3,7 ans pour les deux années précédentes cumulées. En 2021, la durée post-thèse la plus élevée est de six ans (deux candidats) et une seule candidate a été recrutée l'année suivant sa soutenance. Cette durée moyenne reste stable par rapport aux années 2019 et 2020, mais il est à noter qu'une seule néo-recruté.e excède la sixième année après la soutenance (8 ans), ce qui représente une proportion quasi équivalente aux années précédentes du nombre de postes mis au concours.

¹¹ Lettre de l'OMASP n°14.

¹² *Idem*

Tableau 5 : Maîtres.se.s de conférences en science politique recruté.e.s en 2021

Établissement	Profil	Nombre de dossiers recevables ¹³	Personne recrutée	H/F	Année de soutenance	Établissement de soutenance
IEP de Bordeaux	Sociologie de l'action publique et de l'environnement	52	Sébastien Chailleux	H	2015	IEP de Bordeaux, Université Laval.
IEP de Grenoble	Politiques publiques : action publique, politiques de santé, politiques européennes, politiques publiques comparées	48	Vincent Caby	H	2019	IEP de Bordeaux
Université de Lille	Santé, territoires, inégalités	62	Vianney Schlegel	H	2019	Université de Lille
Université de Lille	Sociologie des comportements et organisations politiques	103	Tristan Haute	H	2019	Université de Lille
Université Lyon 3	Science politique, spécialité relations internationales et études stratégiques	NC	Juliette Genevaz	F	2013	Université d'Oxford
Université Paris 1	Politique de l'environnement et de la transition écologique	48	Clémence Guimont	F	2020	Université de Lille
Université Paris 8	Relations internationales	96	Mathilde Leloup	F	2019	IEP de Paris
Université Paris Est Créteil	Sociologie politique	120	Natalia Frozel Barros		2019	Université Paris 1
UVSQ	Sociologie politique	134	Bénédictine Laumond	F	2017	IEP de Paris
Université de Bordeaux	Droit constitutionnel et science politique	NC	Eugénie Merieau	F	2017	INALCO
INALCO Paris	Sociologie des relations internationales, spécialisation action humanitaire et développement ou études de sécurité	56	Damien Simonneau	H	2015	Université de Bordeaux

Sources : suivi de la campagne par l'ANCMSP et l'AFSP, GALAXIE

2. Les postes de Professeur.e.s des universités en 2021

La présente lettre de l'Omasp s'efforce de rendre compte de la campagne de recrutement des PR en sus des recrutements de MCF. En l'absence d'organisation du concours d'agrégation cette année, observer les recrutements de PR suppose d'identifier principalement deux catégories de postes mis au concours qui dessinent clairement deux types de trajectoire de mobilité : d'une part, les postes mis au concours au titre de l'article 46.1 du décret de 1984 (ou, plus rarement, au titre de l'article 46.3¹⁴) sur lesquels peuvent candidater des personnes

¹³ Ces chiffres sont établis par l'ANCMSP dans son suivi des recrutements, excepté pour l'Université Lyon 3.

¹⁴ Sur la procédure prévue par l'article 46, voir https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039330943/

détentrices d'une HDR (le plus souvent, dans les faits, des MCF), et qui permettent une mobilité ascendante (et parfois aussi géographique) ; d'autre part, les postes mis au concours au titre de l'article 51, qui s'adressent à des collègues déjà PR, et qui offrent quant à eux une mobilité géographique. Les établissements ne peuvent proposer un poste sous les deux articles et sont donc conduits à choisir.

Depuis le 2 septembre 2014, un décret permet le recrutement d'un.e professeur.e des universités dans les sections CNU 01 à 06 par la voie d'un concours d'établissement prévu à l'article 46.1 du décret de 1984. Ces recrutements sont toutefois soumis aux contraintes du contingentement des postes, à savoir la limitation nationale du nombre de ces postes en référence au nombre de postes offerts à l'agrégation de science politique (le nombre total d'emplois ouverts sur 2 années universitaires ne peut être supérieur au nombre des emplois ouverts au concours d'agrégation organisé 1 année sur 2). Dans les faits, les établissements ne sont donc pas assurés d'obtenir un poste au 46.1 lorsqu'ils en font la demande alors que le résultat d'une demande de poste à l'agrégation ou à la mutation ne fait pas de doute. Cette situation ne peut que susciter l'inquiétude compte tenu de la diminution sensible des postes mis au concours à l'agrégation¹⁵ et elle interpelle au regard de la faible attractivité des postes à la mutation (v. infra). Le dernier concours national de l'agrégation a permis le recrutement de 5 agrégé.e.s (en poste depuis septembre 2019). Pour l'année 2021, trois postes ont été proposés au 46.1, dans les universités d'Amiens, de Lyon 2 et de Lyon 3¹⁶.

Les recrutements de cette année ont eu lieu dans des conditions exceptionnelles en lien avec le vote de la LPR : alors que jusqu'à présent les candidat.e.s au 46.1 devaient préalablement avoir été qualifié.e.s par le CNU pour être autorisé.e.s à concourir (avec l'article 46.3, la qualification intervient après le classement des candidat.e.s par l'établissement), l'article 5 de la LPR, promulguée le 24 décembre 2020, a mis fin à la nécessité d'une qualification pour les candidat.e.s déjà MCF¹⁷. Suite à la mobilisation des Présidents du groupe 1 au CNU et aux négociations qui ont pris place avec le MESRI en janvier 2021, un accord a été trouvé qui prévoit la mise en place d'une procédure expérimentale durant trois ans permettant au CNU d'intervenir au cours de la procédure de recrutement du Groupe 1¹⁸. Cependant, comme le souligne Sandrine Lévêque dans le rapport qu'elle a établi en tant que présidente de la section 04 du CNU en 2021, « le CNU n'est pas rétabli dans une fonction *a priori* de qualification aux fonctions de PR »¹⁹. Le concours de l'année 2021 présente une double exceptionnalité, du fait du contexte de LPR et aussi au regard de la décision du Ministère de ne pas appliquer dès cette

¹⁵ Comme le souligne la lettre de l'Omasp n°13 relative aux recrutements de l'année 2018, les postes mis au concours dans le cadre de l'agrégation ont atteint un niveau historiquement bas depuis le milieu des années 2010 : alors qu'on dénombrait une moyenne de 7,8 postes sur la période 1991-2015, il n'y eut que 5 postes en 2015, 4 en 2017 et 5 (in extremis !, alors que deux établissements seulement avaient demandé un poste initialement) en 2019. Le concours suivant n'a pas encore été organisé (v. note supra).

¹⁶ Il importe d'établir avec certitude les recrutements réalisés au 46.1 les années précédentes afin de s'assurer que les ratios sont bien respectés par le Ministère. D'après nos décomptes, en se référant notamment aux informations figurant dans les dernières lettres de l'Omasp et sur le site de l'AFSP grâce à la veille assurée par I. Rocca, complété par nos propres observations, il y aurait eu 1 poste en 2020, 1 en 2019, 2 en 2018, 1 en 2017. En l'absence d'organisation du concours d'agrégation en 2021, la question de la base de référence pour l'attribution des postes au 46.1 en 2022 se pose avec acuité. Il faudra exercer une vigilance particulière sur ce sujet.

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000042137953/>

¹⁸ Le texte de l'accord se trouve dans le Rapport annuel d'activité de la section 04 du CNU pour l'année 2021, p. 22.

¹⁹ « Dans le cadre d'un recrutement de PR, c'est le comité de sélection qui procède au choix d'un ou des candidat.e.s dont les noms sont transmis par ordre de préférence au CNU. Le CNU donne alors un avis sur les candidatures mais c'est le CAC qui décide en dernier ressort. » Rapport annuel d'activité de la section 04 du CNU pour l'année 2021, p. 21

année la disposition adoptée le 18 février 2021 (elle le sera seulement pour le prochain concours, en 2022) permettant de fait le recrutement de maître.sse.s de conférences qui n'ont pas demandé leur qualification par le CNU parce qu'ayant soutenu leur HDR à un moment où la LPR était applicable, c'est-à-dire au tout début de l'année 2021. Cette situation, présente dans deux recrutements sur les trois réalisés cette année en science politique, invite à une vigilance particulière à propos de la composition des Cos et de l'inscription de ses membres en science politique. Le recrutement à l'Université Lyon 3 a ainsi été confié à un comité de sélection ne comportant qu'une minorité de politistes, ce qui n'a pas été sans susciter la désapprobation unanime du CA de l'AFSP, qui a mandaté son Président et son secrétaire général pour adresser une protestation officielle à la présidence de l'Université Lyon 3. Il y a là un enjeu essentiel d'institutionnalisation de la science politique lorsque, comme dans ce cas, les établissements ont une conception très élastique de la discipline.

Il avait été souligné avec raison, dans la dernière lettre de l'Omasp rédigée par Christophe Roux (n° 14) que la répartition disciplinaire des postes ouverts au concours, adossée aux sections du CNU, ne permettait pas totalement d'apprécier le nombre de postes relevant effectivement de la science politique. C'est toutefois une définition institutionnelle de la science politique qui avait été retenue pour établir le bilan des recrutements de MCF et de PR en 2019 et 2020. S'agissant des recrutements de PR, la présente lettre propose une autre approche qui, au-delà des postes officiellement publiés en 04 au titre des articles 46.1 et 51, intègre des recrutements opérés en section 19²⁰ au titre de l'article 46.1 à partir d'une triple lecture : le profilage des postes, la composition des Cos et les trajectoires des MCF en science politique qualifié.e.s aux fonctions de PR en 04 depuis l'année 2015 jusqu'à la dernière qualification en 2020. Ce faisant, nous sommes amenés à intégrer trois autres postes mis au concours dans les Universités de Bordeaux (Sociologie politique), Cergy (Sociologie politique de l'action publique) et Paris 8 (Genre, « care », migrations et mobilisations) qui ont conduit au recrutement de trois MCF en science politique.

2.1 Les postes de PR proposés au 46.1 et au 46.3

Tableau 6 : Professeur.e.s des Universités en science politique recruté.e.s au 46.1 en 2021

Etablissements (<i>composantes</i>)	Profil/laboratoire de rattachement	Recruté.e	H/F	Année de soutenance de l'HDR ²¹ / Etablissement	Année de recrutement comme MCF/ Etablissement d'exercice	Année de soutenance de thèse/ Etablissement
Université d'Amiens (<i>UFR de droit et de science politique</i>)	Science politique /Curapp	Laure Neumayer	F	2016/ Université Paris 1	2003/Université Paris 1	2002/Sciences Po

²⁰ Le repérage des recrutements en 19 n'a rien d'arbitraire. Un certain nombre de promotions de MCF en science politique sur un poste de PR se sont faites les années précédentes auprès d'autres sections du CNU : en 71 (communication), en 13 ou encore en 15. Mais la grande majorité l'ont été en 19. D'après nos décomptes, parmi les personnes qualifiées depuis 2015 aux fonctions de PR en 04, treize ont été recrutées comme PR dans une autre section, dont dix d'entre elles en 19. Nous tenons ici à remercier Anne-Cécile Douillet qui, en tant que Présidente de la section 04 du CNU jusqu'en 2019, a établi un premier panorama des trajectoires des personnes qualifiées aux fonctions de PR en 04, panorama que nous avons complété notamment à partir des rapports d'activités du CNU 04 et de nos propres observations.

²¹ En l'absence de précision (Tableaux 6 et 7), l'HDR et la thèse relèvent de la science politique.

Université Lyon 2 (UFR <i>Anthropologie, sociologie et science politique</i>)	Sociologie politique, méthodes des sciences sociales/Triangle	Camille Hamidi	F	2021/ Université d'Amiens	2005/Université Lyon 2	2002/Sciences Po
Université Lyon 3 (<i>Faculté de droit</i>)	Science politique, spé Relations internationales et études stratégiques/ EA Francophonie- Mondialisations et relations internationales	Olivier Zajec	H	2021 / Université Lyon 3 (?)	2014 /Université Lyon 3	2013/Université Paris 4 (histoire)

Tableau 7 : MCF en science politique devenus Professeurs des Universités en sociologie en 2021

Etablissements (composantes)	Profil/ laboratoire de rattachement	Recruté.es	H/F	Année de soutenance de l'HDR/ Etablissement	Année de recrutement comme MCF/ Etablissement d'exercice	année de soutenance de thèse/ Etablissement
Université de Bordeaux (<i>faculté de droit et science politique</i>)	Sociologie politique/EA Institut de recherche Montesquieu	Marion Paoletti	F	2010/ Université de Bordeaux	1998/ UVSQ puis Université de Bordeaux	1996/Université Bordeaux IV
Université de Cergy (<i>IEP Saint- Germain-en - Laye</i>)	Sociologie politique de l'action publique/Analyse des politiques territoriales/Cesdip	Renaud Epstein	H	2021/ Sciences Po	2009/Université Nantes puis IEP Saint-Germain-en -Laye (2016)	2008/ ENS Cachan (Sociologie)
Université Paris 8 (<i>département d'études de genre</i>)	Genre, care, migrations et mobilisations/ Laboratoire d'études de genre et de sexualité	Caroline Ibos	F	1994 (04)/ Sciences Po/ 2021 (19) /Dauphine	1996/Université de Tours puis Université Rennes 2 (2005)	1994/ Sciences Po

Les recrutements de cette année ne démentent pas les constats dressés les années précédentes à propos de la provenance des candidat.e.s, appréciée à l'aune des établissements de formation doctorale et de soutenance d'HDR. Alors que quatre postes de PR sur six sont situés hors Ile-de-France cette année, on retrouve une très forte prédominance des établissements parisiens, Sciences Po au premier chef, notamment pour la formation doctorale (5 MCF sur 6 dont 3 qui ont soutenu leur thèse à Sciences Po). Le lieu de réalisation et de soutenance de la thèse s'avère être un chemin de dépendance, mais il est vrai qu'il est souvent redoublé par le lieu de soutenance de l'HDR. Ce qui ressort également, à l'exception notable d'un recrutement, c'est le temps nécessairement long entre la soutenance de thèse et la promotion comme PR : entre 8 ans et 27 ans, soit une moyenne de 18,5 années entre la soutenance et le recrutement en tant que PR (20 ans et demi si l'on soustrait le cas atypique de promotion extrêmement rapide à l'Université Lyon 3). Ce sont de fait des MCF très aguerris qui sont recrutés comme PR dont l'ancienneté oscille entre 7 ans et 25 ans, ce qui représente une moyenne de près de 17 ans (près de 19 ans si l'on soustrait le cas atypique). Cette ancienneté dans la carrière s'explique notamment par la durée de réalisation de l'HDR, qui se situe dans un étiage de 8 à 27 ans (avec, dans le cas le plus long, une double HDR, en science politique et en sociologie), soit une moyenne de 16 années qui s'écoulent entre les deux soutenances (17,5 années si l'on soustrait le cas atypique). Une fois l'HDR soutenue, le recrutement intervient parfois extrêmement

rapidement : c'est vrai pour 4 des 6 recrutements réalisés cette année (dont le cas de double HDR).

On notera enfin que ces recrutements participent, quoique de façon limitée compte tenu du faible nombre de postes, au rééquilibrage de genre parmi les PR, puisque 4 postes sur 6 ont été attribués à des femmes²². Pour la science politique, ces deux postes occupés depuis septembre 2021 par des femmes ne vont toutefois pas changer significativement la donne, en raison de l'importance du déséquilibre (les femmes représentaient seulement 24,2% du corps des PR en 2018).

En sus de la promotion de ces six MCF en science politique, le concours de cette année a permis la mutation de 3 PR.

2.2 Les postes de PR proposés à la mutation

Tableau 8 : Professeur.e.s des Universités en science politique recruté.e.s à la mutation en 2021

Etablissements (composantes)	Profil/ laboratoire de rattachement	Recruté.es	H/F	Carrière antérieure
Université d'Amiens (UFR de droit et de science politique)	Science politique/Curapp	Guillaume Courty	H	PR Université de Lille
Université Paris 2 (droit public et science politique)	Pas de profil/Cersa	Patrick Savidan	H	Université de Créteil
IEP Aix	Politiques et relations internationales/centre méditerranée de sociologie, de science politique et d'histoire	Dorota Dakowska	F	PR agrégée, 2015, Université Lyon 2 MCF IEP de Strasbourg, 2006-2015

Plus encore qu'à propos des recrutements réalisés au titre de l'article 46.1, il est délicat de proposer ici des généralisations compte tenu du faible nombre de postes²³. Ce qui ressort tout d'abord, c'est le caractère très lâche du profilage des postes dans les cas des universités d'Amiens et de Paris 2, qui n'entraîne pas pour autant un afflux de candidatures : de 1 à 3 candidat.e.s, et, dans les trois cas, une seule personne auditionnée. La procédure de mutation

²² Ce point est régulièrement relevé dans les argumentations en faveur du décontingement, en particulier dans le rapport Sawicki, Pour une réforme des modalités d'accès au corps des Professeurs en science politique, remis au MESR en 2017 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116241/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116241/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid116241/rapport-sawicki-pour-une-reforme-des-modalites-d-acces-au-corps-des-professeurs-en-science-politique.html>, dans la pétition initiée par Delphine Dulong, Christine Guionnet et Marion Paoletti en 2018 et adressée en lettre ouverte au MESR, « Science politique : pour un décontingement des postes <https://www.change.org/p/ministre-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-science-politique-pour-un-d%C3%A9contingement-des-postes-de-professeur-en-46-1>, et dans l'argumentaire de l'Observatoire des carrières de l'AECSP, *La science politique, une vitalité en trompe-l'œil ?*, Paris, AECSP, avril 2020. Le concours d'agrégation se révèle bien moins favorable aux femmes : entre 1991 et 2015, seules 20,2 % des agrégé.e.s étaient des femmes (cf lettre de l'Omasp, n° 10, juin 2015, p. 3).

²³ Ce nombre est assez conforme à ce qui a pu être observé les années précédentes, avec une moyenne de 4 postes sur la décennie 2003-2013 (lettre de l'Omasp n° 10, juin 2015, p. 2, note 4).

est ainsi très peu concurrentielle²⁴. La chose est assez connue et elle a été souvent soulignée : pour des PR surtout : les mutations interviennent à un moment de la trajectoire biographique où les enjeux de conciliation vie professionnelle/vie familiale pèsent considérablement sur les candidatures. Souvent, d'ailleurs, la candidature est envisagée dès lors que le nouveau lieu d'exercice est conciliable avec son lieu de vie antérieur. Les postes à la mutation sont donc relativement peu attractifs, à l'exception de quelques établissements prestigieux.

Il convient à ce stade de l'observation de mettre en regard les différentes catégories de postes en intégrant le concours d'agrégation, même s'il n'a pas livré ses résultats en 2021 comme prévu initialement. Car ces recrutements sont interdépendants compte tenu de la faculté laissée aux universités de choisir entre un recrutement à l'agrégation, à la mutation ou au 46.1.

2.3 Dynamique des recrutements PR et situation de la science politique.

Les postes relevant de l'agrégation peuvent être rapprochés de ceux offerts à la mutation, par contraste avec les postes proposés au 46.1 sur le plan de l'attractivité, mesurée à l'aune du nombre de candidatures : tandis que le nombre d'inscrits au concours d'agrégation décline²⁵ et que les mutations ne recueillent que très peu de candidatures, les postes proposés au 46.1 voient affluer un nombre sensiblement plus élevé de dossiers (jusqu'à 11 candidatures sur les postes en 04) et ne recrutent le plus souvent qu'après une procédure sensiblement plus concurrentielle (jusqu'à 5 auditionné.e.s en science politique). Preuve supplémentaire de l'attractivité du 46.1, déjà notée dans la lettre 13 de l'Omasp relative à la session 2018²⁶, le nombre croissant de MCF menant à terme leur HDR et le nombre croissant de qualifié.e.s (du moins jusqu'à 2020 puisque depuis la qualification ex-ante a été supprimée) : à la suite à la procédure de 2020, on atteint un chiffre cumulé (depuis la première session de qualification en 2015) de 55 qualifié.e.s aux fonctions de PR²⁷. Parmi eux, 26 MCF en science politique ont été promus PR, dont autant en section 04 que dans une autre section (10 en section 19, 1 en 13 (études slaves et baltes), 1 en 15 (langues et littératures arabes), 1 en 71 (sciences de l'information et de la communication)). A noter également que les établissements semblent donner la priorité à des recrutements au 46.1 : 9 demandes ont été adressées au MESR en 2017, 16 en 2018, 8 en 2019, 6 au moins en 2020²⁸, alors que les demandes de postes à l'agrégation se raréfient (seulement 2 en 2018-2019 et si le concours a finalement compté 5 lauréats, c'est en raison de la création nette de 2 postes par le Ministère à des établissements qui n'en avaient pas fait la demande et de l'affectation d'un agrégé à une université l'année même du départ à la mutation d'un PR). Ces chiffres montrent clairement que les établissements sont rarement satisfaits dans leurs demandes de postes au 46.1.

Ces chiffres attirent l'attention sur le fait que nombre de promotions comme le passage de MCF à PR en science politique ne se réalisent pas en 04 : C'est souvent faute d'obtenir un poste au 46.1 en 04 que les établissements sollicitent un poste dans une autre discipline, comme ce fut

²⁴ Il est vrai, toutefois, que des démarches informelles de consultation des collègues de la part d'un aspirant à la mutation peuvent conduire à renoncer à une candidature. Mais ces faits, présents au demeurant également pour les candidatures sur un 46.1, sont difficiles à objectiver.

²⁵ Cette tendance a été clairement soulignée dans la lettre de l'Omasp n° 10, de juin 2015, p. 2, dont la graphique montre qu'on est passé d'une cinquantaine de candidatures en moyenne sur les concours organisés entre 2007 et 2013 à 23 candidats effectifs en 2015 ; pour les concours qui ont suivi, on recense 36 inscrits au concours de l'année 2017, 27 candidats effectifs ; 35 inscrits au concours de l'année 2019, 29 candidats effectifs (selon le Rapport sur le concours national d'agrégation 2018-2019 établi par son président, p. 2-5)

²⁶ Page 11.

²⁷ Tous ne sont pas MCF en science politique, toutefois.

²⁸ Sources : Rapport Sawicki (2017), Pétition et lettre ouverte au MESR (2018), Argumentaire de l'AECSP (2020).

le cas à Bordeaux cette année où, après plusieurs refus ministériels, l'Université a demandé un poste de PR en 19. On peut interpréter cette situation de différentes façons : verre à moitié plein, la qualité des candidatures de politistes permet de rafler la mise dans d'autres disciplines ; verre à moitié vide, les composantes sous-encadrées en science politique ne peuvent être renforcées grâce à l'arrivée d'un PR, dont la présence est pourtant souvent essentielle pour porter la voix d'une discipline qui se trouve souvent en situation de minorité (comme dans les UFR de droit notamment). L'analyse du verre à moitié vide peut être complétée par un regard rétrospectif sur la progression du corps des PR en science politique, qui témoigne d'une quasi-stagnation depuis le début des années 2000²⁹. Cette situation s'inscrit pourtant dans un contexte de forte attractivité de la science politique, attestée, comme on l'a noté plus haut, par les vœux formulés sur Parcoursup, et de développement des licences et masters de science politique, qui nécessitent une plus grande capacité d'encadrement³⁰.

Dans ce contexte, il paraît particulièrement urgent que le MESR applique les recommandations du groupe de travail, présidé par Yves Déloye, sur la réforme de l'agrégation et l'accès au professorat de science politique, constitué en avril 2020, qui préconise un décontingement partiel. Alors que le MESR a assuré la présidente de la section 04 du CNU soutenir cette proposition de décontingement élargi à 2/3-1/3, « rien n'est (...) officiellement acté »³¹ en octobre 2021.

De même les annonces du MESR sur le repyramidage (ou réhaussement)³² doivent-elles être suivies d'effets : le ratio PR/MCF, actuellement de 33/67% en moyenne, devrait passer à 40/60%, ce qui laisse augurer à terme la promotion d'une trentaine de MCF en science politique ! A n'en pas douter, ce sera un moyen de débloquent des carrières par trop lentes et d'augmenter la proportion de PR de science politique dans les établissements qui pourront répondre à des besoins urgents d'encadrement doctoral ou de responsabilités administratives et pédagogiques. On peut en espérer par ailleurs une meilleure défense de la science politique dans les arbitrages sur les demandes de postes.

²⁹ Comme le souligne l'AECSP : « Depuis 2002, en raison du faible nombre d'entrées dans le corps et du nombre croissant de départs à la retraite, le nombre de PU n'a augmenté que de 5 unités (123 en 2002, 128 en 2018). Et, signe inquiétant, le nombre de PU a même baissé depuis 2014 (il se situait alors à 131) », *op. cit.*, 2020.

³⁰ En 2016 déjà, le déficit de postes de titulaires en science politique avait été largement documenté sur la base d'une enquête menée par l'ANCMSP, l'AFSP et le CNU 04 (Rapport annuel d'activité du CNU 2016, Annexe 3, p. 84 et suiv.).

³¹ Rapport annuel d'activité de la section 04 du CNU pour l'année 2021, p. 28-29.

³² Selon AEF Info : « Repyramidage des enseignants-chercheurs : un projet de décret précise les modalités de reclassement de 2 000 MCF : Le projet de décret permettant le repyramidage des enseignants-chercheurs – pour atteindre un ratio de 60 % de maîtres de conférences pour 40 % de professeurs d'université – sera présenté en CTU le 11 juin 2021. L'idée est de créer une voie de promotion interne temporaire pour l'accès des MCF HDR dans le corps des PU », <https://www.aefinfo.fr/depeche/653436-repyramidage-des-enseignants-chercheurs-un-projet-de-decret-precise-les-modalites-de-reclassement-de-2-000-mcf>